

Installer votre exploitation agricole et transmettre

En tant que porteur de projet agricole, la CASA, en partenariat avec les opérateurs agricoles du département, vous accompagne dans vos démarches d'installation à différents niveaux

La mise en relation pour la recherche de terrains ou de locaux

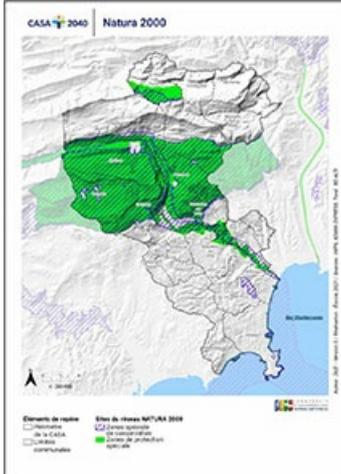
Le service agriculture est en lien avec l'ensemble des institutionnels et communes de la CASA ainsi que les partenaires qui accompagnent les projets agricoles sur le territoire (Chambre d'agriculture, SAFER, Terre de lien,...). Présenter votre projet agricole et vos critères de recherche à agriculture@agglom-casa.fr et nous échangerons sur les possibilités de votre installation sur le territoire.

L'accompagnement sur les démarches réglementaires

Vous avez ciblé un terrain, il convient au préalable de vérifier les principales contraintes réglementaires qui peuvent s'appliquer et peut-être nécessiter d'adapter votre projet agricole :

- **Contraintes d'urbanisme** notamment le zonage et règlement du PLU (13 communes de la CASA), Carte communale ou Règlement national de l'urbanisme.
 - *lien : Site national « Géoportail de l'urbanisme » pour les PLU et carte communale* <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/> ↗
 - *Règlement national de l'urbanisme :* <https://outil2amenagement.cerema.fr/outils/reglement-national-durbanisme-rnu> ↗
 - *Services Urbanisme des mairies des communes concernées par votre projet.*

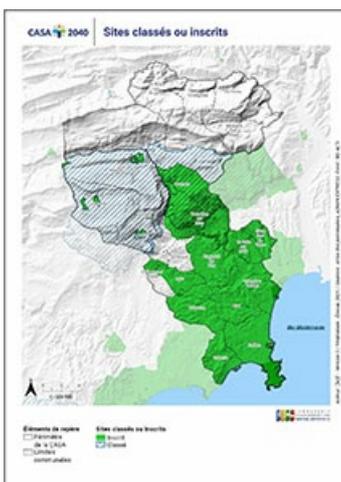
- **Plans de prévention des risques naturels** notamment inondation donne de prescriptions particulières
 - *lien DDTM 06 :* <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Les-risques-naturels-et-technologiques/Les-projets-de-plans-de-prevention-des-risques-PPR> ↗



► **Site Natura 2000** : Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, dont l'objectif est de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union Européenne. La CASA est animatrice des sites Natura 2000 « Préalpes de Grasse », « Rivière et Gorges du Loup » et « Dôme de Biot ». Votre projet peut nécessiter une évaluation d'incidence Natura 2000.

En savoir plus :

- <https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/evaluation-des-incidences-natura-2000-une-nouvelle-a15351.html> ↗
- www.paca.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r167.html ↗
- [Téléchargez la carte des sites Natura 2000 de la CASA](#)



► **Site classé ou inscrit** : Cette législation du 2 mai 1930, a pour but d'assurer la préservation des monuments naturels et des sites dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque relève de l'intérêt général.

Cette mesure est mise en œuvre localement par la DREAL et les Unités Départementales de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) sous l'autorité des préfets de département.

En site classé, une déclaration préalable de travaux est nécessaire quelque soit votre projet pour toute implantation de bâtiment – CERFA à télécharger sur www.service-public.fr ↗

En savoir plus : <https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/les-sites-classes-et-inscrits-a13304.html> ↗

[Téléchargez la Carte des sites classés et inscrits de la CASA au format pdf](#)

<https://www.agglo-sophiaantipolis.fr/vivre-et-habiter/evoluer-dans-son-environnement/soutenir-lagriculture-de-proximite-1/installer-votre-exploitation-agricole-et-transmettre?>



› Le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur

13 communes de la CASA sont situées dans le PNR Préalpes d'Azur qui a pour ambition de dynamiser les activités économiques locales.



L'accompagnement financier de votre projet de création d'entreprise agricole

Les partenaires de l'installation

- › Point accueil installation de la chambre d'agriculture 06 : <https://paca.chambres-agriculture.fr/ca06/vous-etes-futur-agriculteur/point-accueil-installation-06/> ↗
- › Réseau ADEAR : <https://www.agriculturepaysanne.org/adear-06> ↗
- › Terre de liens : [h <https://terredeliens.org/national/devenir-paysanne-trouver-des-terres/>](https://terredeliens.org/national/devenir-paysanne-trouver-des-terres/) ↗



Les Espaces Test agricoles

Qu'est-ce qu'un espace test agricole ? C'est un lieu physique, support temporaire ou permanent à des tests de projet agricole.

La CASA soutien la mise à disposition de terrain « Espace-test » afin de permettre au agriculteur de tester le projet agricole.

Plus d'informations « Réseau RENETA » : <https://youtu.be/m5UvJDYeclA> ↗

La CASA a participé à l'installation de 2 espaces-test sur la commune de Valbonne et à Châteauneuf de Grasse en partenariat avec Mosagri et l'ADEAR.



Les pistes de financements pour votre projet agricole